

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire

Avis du CSRPN plénier du 26/01/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 28.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur la Stratégie Régionale sur la Biodiversité de la Région Pays de la Loire 2024 – 2030	Bénéficiaires : Région Pays de la Loire – DREAL Pays de la Loire	Avis : Favorable
----------------------	---	---	---------------------

Présentation

Après un premier passage pour présenter l'ensemble de la Stratégie Régionale sur la Biodiversité 2024 – 2030, le 9 novembre 2023, la Région Pays de la Loire et la DREAL, au nom du collectif régional, soumettent à l'avis du CSRPN sa stratégie Biodiversité.

La Région présente les quelques ajustements survenus depuis la dernière présentation.

Échanges

Le CSRPN estime qu'il n'est pas aisé de donner un avis détaillé une stratégie globale à l'échelle régionale.

Le CSRPN rappelle son souhait d'un programme d'évaluation partagé reprenant les grands objectifs et les opérations, ainsi que les éléments permettant de définir les résultats obtenus en termes de réalisation, d'efficacité des opérations menées mais aussi d'évolution des pressions sur le patrimoine naturel régional.

La Région indique que les cibles sont indiquées dans la partie « Ambition ». S'agissant d'une stratégie, des déclinaisons seront créées pour l'affiner, identifier les ambitions et les capacités d'actions. La stratégie se veut « vivante » et il est possible de compléter et de préciser des éléments au fur et à mesure de la vie du document.

Le CSRPN souhaite savoir si le programme envisage d'accroître les surfaces forestières ou de sanctuariser les boisements anciens en Pays de la Loire ?

La Région répond que la volonté première est une augmentation du boisement et en particulier des haies, pour en stopper l'érosion, ainsi qu'un développement des zones forestières.

Le CSRPN précise que les espaces boisés anciens sont peu abordés. En effet, il est beaucoup question de création et de libre évolution, mais moins de préservation et/ou d'acquisition de ce type de sites qui ont des fonctionnalités écologiques à conserver. Il serait donc important de décliner des actions sur ces boisements anciens, devenus rares en Pays de la Loire.

Le CSRPN rappelle que dans les métriques proposées, l'articulation et la pondération qualité/quantité sont nécessaires.

Le CSRPN note que l'étape 3 de l'action 12, comprise dans l'axe 4, fait le constat du manque de culture naturaliste au sein des élus. Le patrimoine naturel est aujourd'hui central dans de nombreux débats sociétaux, il participe à la qualité environnementale de la région mais aussi à ses dynamiques économiques et sociales. Le CSRPN souhaite que la diversité de ces approches qui mêlent culture et patrimoine naturel soient un axe d'acculturation développé dans la stratégie (comme la sauvegarde des haies plessées par exemple).

La Région souligne que le volet formation, notamment des élus, fait partie des actions importantes de la stratégie. Sur la question du bocage, la restauration et la gestion durable vont de pair.

Le CSRPN souhaite connaître dans quelle mesure le respect de la réglementation est intégrée.

La Région et la DREAL indiquent que la réglementation est transversale et s'applique à l'ensemble de la stratégie et aux projets de cette dernière.

Le CSRPN salue l'intégration de la composante géologique dans la prise en compte des extensions des aires protégées et s'interroge sur la prise en compte de la réserve Normandie-Maine.

La Région indique que le projet est bien pris en compte.

Concernant les aspects d'acquisition de connaissance, le CSRPN rappelle l'importance voire l'obligation dans la phase de constitution des bases de données régionales, des process de coordination, de validation et de structuration des témoignages sous peine d'avoir des corpus non exploitables.

La Région assure que la validation est bien une composante du SINP décliné au niveau régional, bien que le terme n'apparaisse pas dans la stratégie.

Le CSRPN s'interroge sur une modification entre les deux présentations consistant à supprimer les RCFS (Réserve de Chasse et de Faune Sauvage) des zones en protection forte et à ajouter les AMCEZ (Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zones).

La Région indique que les AMCEZ est un nouvel outil qui permettrait de compléter l'offre de protection des espaces. Dans la SRB, il sera mis en place une expérimentation de cet outil, proposée par la Fédération Régionale des Chasseurs.

Délibération

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable assorti d'une remarque concernant l'amélioration des indicateurs dotés d'objectifs chiffrés tant sur la quantité que sur la qualité (des milieux par exemple).

Le 06/02/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robin', is written over a long, thin horizontal line.